



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 16 octobre 2024

Visioconférence des ministres de la Défense des pays de l'Union européenne contributeurs de troupes auprès de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL)

- **Dans le cadre de cette visioconférence organisée conjointement avec le ministre de la défense italien Guido Crosetto, Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants, a rappelé le soutien de la France à la FINUL et condamné les attaques récentes subies par la mission, en violation du droit international et exprimé sa solidarité avec l'Indonésie et le Sri Lanka, dont des Casques bleus ont récemment été blessés.**

Le 16 octobre, Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants, s'est entretenu par visioconférence avec les ministres des états membres de l'Union européenne contributeurs de troupes à la FINUL ou leurs représentants (Allemagne, Autriche, Croatie, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Pologne), pour échanger sur la situation au Sud du Liban et l'action de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

À l'occasion de cette rencontre, les ministres ont fait part de leur vive préoccupation concernant la récente escalade le long de la Ligne Bleue. Ils ont condamné les actes d'intimidation, les menaces et les attaques subies par les Casques bleus de la FINUL, en violation des principes du droit international. Ils ont appelé l'ensemble des parties à revenir immédiatement au strict respect de la résolution 1701.

Cette visioconférence a permis d'identifier les points de convergence suivants :

- 1/. Unité et détermination politique des pays européens contributeurs de troupes : nous resterons engagés dans la FINUL, qui joue un rôle clé dans le cadre du mandat qui lui est confié par le Conseil de sécurité des Nations unies en tant que force d'observation impartiale.
- 2/. Nécessité du respect du droit international, de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies pour retrouver le chemin de la paix et de la stabilité dans la région. L'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban doivent être restaurées et respectées.
- 3/. Détermination à ce que le message soit entendu de toutes les parties : nous ne tolérerons pas que les soldats des Nations unies soient pris pour cible ni instrumentalisés dans un conflit qui doit maintenant cesser.
- 4/. Soutien collectif aux Forces armées libanaises. Rôle clé de la FINUL pour contribuer aux accès humanitaires et en soutien aux populations civiles.
- 5/. Réaffirmation du rôle de la FINUL en soutien à la désescalade et comme canal de communication entre les parties. Nécessité du soutien de l'ensemble de la communauté internationale. Volonté de maintenir un contact étroit entre tous les pays contributeurs de troupes et avec les Nations unies.

L'engagement de la France au sein de la FINUL

La FINUL compte environ 10 000 hommes provenant d'une cinquantaine de pays.

Présente depuis 1978 au Liban, la France contribue de longue date à la FINUL, aux côtés de 16 états membres de l'Union européenne et des autres pays contributeurs de troupes. En 2024, la France contribue à la FINUL avec un contingent de 700 militaires déployés dans le cadre de l'opération DAMAN.

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DlCoD**

Centre media du ministère des Armées et des Anciens combattants
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15